



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
SOMBREFFE
5140

**CODE DE LA DEMOCRATIE LOCALE ET DE LA
DECENTRALISATION**

Art.L1122-13 - Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. (Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3).

Art.L1122-24 - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège des Bourgmestre et échevins de faire usage de cette faculté.

Le Bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires à l'ordre du jour aux membres du Conseil

Art L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente. Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13 et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou la troisième fois que la convocation a lieu: en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du précédent article.

Art.L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le président.

Art.L1122-25 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages: en cas de partage, la proposition est rejetée.

Art.L1122-27 - Sans préjudice de l'alinéa 4, les membres du conseil votent à haute voix.

Le règlement d'ordre intérieur peut prévoir un mode de scrutin équivalent au vote à haute voix. Sont considérés comme tels, le vote nominatif exprimé mécaniquement et le vote par assis et levé ou à main levée.

Nonobstant les dispositions du règlement d'ordre intérieur, le vote se fait à haute voix chaque fois qu'un tiers des membres présents le demande.

Seules les présentations de candidats, les nominations aux emplois, les mises en disponibilité, les suspensions préventives dans l'intérêt du service et les sanctions disciplinaires, font l'objet d'un scrutin

secret, à la majorité absolue des suffrages.

Lorsqu'il est membre du conseil, le président vote en dernier lieu.

Art.L1122-28 - En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet, le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire. Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste. La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Sombreffe, le 31 octobre 2018

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **lundi 12 novembre 2018 à 19h30** à l'Administration communale de Sombreffe.

ORDRE DU JOUR :

Séance publique

1. Approbation du procès-verbal de la précédente séance
2. Tutelle : Décisions prises par les autorités de tutelle dans divers dossiers - information
3. Arrêtés de police et ordonnances : Communication
4. Affaires Générales: CPAS - Tutelle administrative - Approbation de la modification budgétaire n°2 de 2018 service ordinaire et extraordinaire du Centre Public d'Action Sociale
5. Affaires Générales: CPAS - Tutelle administrative - Approbation du budget 2019 du Centre Public d'Action Sociale
6. Affaires Générales : Fabrique d'église Saint-Lambert de Boignée : Modification budgétaire 2018 n°1
7. Affaires Générales - ORES Assets : Assemblée Générale ordinaire du 22 novembre 2018
8. Affaires Générales : I.M.A.J.E. - Assemblée générale du 26 novembre 2018
9. Affaires Générales - BEP Bureau Economique : Assemblée Générale du 27 novembre 2018
10. Affaires Générales - BEP Expansion Economique : Assemblée Générale du 27 novembre 2018
11. Affaires Générales - BEP Environnement : Assemblée Générale du 27 novembre 2018
12. Affaires Générales - Intercommunale: INASEP - Assemblée Générale ordinaire du 28 novembre 2018
13. Affaires générales - A.I.S.B.S. : Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 28 novembre 2018
14. Affaires Générales - IDEFIN : Assemblée Générale du 28 novembre 2018
15. Affaires Générales : Règlement-taxe : additionnels à l'IPP - Exercice 2019
16. Affaires Générales: Règlement-taxe : additionnels au précompte immobilier - Exercice 2019
17. Affaires Générales: Taux de couverture des coûts en matière de

déchets des ménages - budget 2019

18. Affaires générales : Règlement taxe relative à l'enlèvement des déchets ménagers et des déchets y assimilés (utilisation d'un conteneur) pour l'exercice 2019
19. Finances : Modifications budgétaires n°2 - Exercice 2018
20. Cohésion sociale : Convention de partenariat avec l'association Espace Livres - Avenant n°2 - Approbation
21. Cadre de Vie : Installation de panneaux solaires photovoltaïques à la MMS. Marché de travaux - Conditions, estimation et mode de passation
22. Cadre de Vie : Réfections diverses sur le réseau d'égouttage communal : Marché de travaux : Conditions, estimation et mode de passation, Cahier Spécial des Charges
23. Cadre de vie : Vote d'un crédit spécial d'urgence : Remplacement de l'embrayage du tracteur Deutz - Ratification
24. Questions orales des Conseillers communaux (sous réserve)

Huis Clos

25. Affaires générales - Personnel : Désignation de personnel non statutaire - Communication
26. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation - Institutrice temporaire du 01/09/2018 au 30/09/2018 - 8P - ratification
27. Enseignement: Remplacement à partir du 05/09/2018 - Désignation d'une institutrice primaire temporaire – ratification
28. Enseignement - Remplacement à partir du 05/10/2018 - Désignation d'une institutrice primaire temporaire - ratification
29. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation - Professeur d'anglais du 03-09-18 au 30-09-18 - 2P - ratification
30. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation - Professeur de citoyenneté du 03-09-18 au 30-09-18 - 3P - ratification
31. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation - Institutrice temporaire du 03-09-18 au 30-09-18 - 12P rempl. + 2P reliquat
32. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation - Institutrice temporaire du 03-09-18 au 30-09-18 - 12P - remplacement - ratification
33. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation - Institutrice temporaire du 03-09-18 au 30-09-18 - 24P - remplacement - ratification
34. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation - Institutrice temporaire du 03-09-18 au 30-09-18 - 24P rempl. - ratification
35. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB : désignation - Institutrice temporaire du 03-09-18 au 30-09-18 - 24P rempl. - ratification

36. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB :
désignation - Institutrice temporaire du 03-09-18 au 30-09-18 -
24P rempl. - ratification
37. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB :
désignation - Institutrice temporaire du 03-09-18 au 30-09-18 -
24P - ratification
38. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB :
désignation - Maître spécial de citoyenneté du 03-09-18 au 30-09-
18 - 18P - ratification
39. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB :
désignation - Professeure de néerlandais du 03-09-18 au 30-09-18
- 2P - ratification
40. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB :
désignation - Professeure de néerlandais du 03-09-18 au 30-09-18
- 4P - ratification
41. Enseignement - Année scolaire 2018-2019 - Engagement FWB :
désignation - Maître spécial de religion catholique du 03-09-18 au
30-09-18 - 7P - ratification

Par le Collège,

Le Secrétaire, Le Président,

(s) T. NANIOT  (s) P. LECONTE

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.

